

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- a) L'enseignement spécialisé secondaire professionnel a pour objectif de donner aux élèves une formation générale, sociale et professionnelle les amenant à s'intégrer dans un milieu actif de vie et de travail.
Cette forme d'enseignement spécialisé s'adresse aux élèves du type d'enseignement 1 (retard mental léger) et du type d'enseignement 3 (troubles du comportement). Les élèves des deux types cohabitent dans les classes ou les groupes de la dite forme 3.
- b) L'école, prenant en charge des adolescents au parcours scolaire souvent chaotique et parsemé d'échecs, veillera à ajuster l'enseignement au rythme d'acquisition de chaque élève en prenant soin de lui permettre d'acquérir un niveau de compétences professionnelles correspondant à ses aptitudes et à ses souhaits.

2. ORGANISATION DES ÉTUDES

Pour atteindre ces objectifs, l'enseignement de forme 3 s'appuiera sur :

- une formation de base socioculturelle suffisante,
- une formation professionnelle répondant aux attentes du monde du travail,
- une adaptation à l'évolution du monde socio-économique pour nos moyens matériels et nos méthodes éducatives et pédagogiques.

2.1. FORMATION DE BASE SOCIOCULTURELLE

Les grilles horaires proposent à l'élève un nombre d'heures de cours généraux et spéciaux qui susciteront en lui l'ouverture au monde environnant dans lequel il devra progressivement trouver sa place.

Dans ce but, une connaissance suffisante de la langue maternelle et des opérations mathématiques fondamentales s'avèrent nécessaires. Des notions de géographie et d'histoire pourront être données en fonction de l'actualité ou des besoins.

L'école préparera aussi l'adolescent, au travers du cours d'éducation sociale, aux impératifs de la vie en groupe, prélude à sa future vie sociale, conformément au projet éducatif de l'école. L'adaptabilité de l'adolescent aux changements sera également mise en exergue, le goût d'apprendre sera suscité de manière à préparer l'élève aux mutations fréquentes qu'il connaîtra dans le monde du travail et le milieu social. De manière à faciliter cette insertion future, les professeurs organiseront, dans les limites du possible, des activités extérieures (visites, séjours, rencontres sportives, conférences, spectacles etc).

Toute cette formation socioculturelle devra donc former des jeunes citoyens responsables et adaptés au monde moderne.

2.2. FORMATION PROFESSIONNELLE

La forme 3 comprend trois phases :

2.2.1. La première phase :

La 1^{ère} année de la phase est consacrée à l'observation polyvalente de l'élève à travers plusieurs secteurs professionnels. A la fin de la 1^{ère} année, chaque élève s'orientera vers un secteur en fonction de son choix personnel, de l'avis rendu par le conseil de classe et de l'avis rendu par les parents.

L'observation se poursuivra cependant pendant la 2^e année mais à ce moment dans un secteur professionnel déterminé. Les données, remarques, suggestions de chacun des membres de l'équipe éducative seront centralisées lors des conseils de classe pour établir le Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A.). Ce plan sera régulièrement revu et réajusté en fonction des progrès de l'élève. Cela permettra un accompagnement personnalisé de l'élève avec la collaboration des parents et de toute l'équipe éducative de l'école.

Les situations d'échecs des élèves seront évitées en mettant en place une véritable pédagogie de la réussite. Chaque professeur tiendra pour chaque élève une fiche individuelle d'évaluation reprenant, pour les cours qu'il assure, la progression de l'élève et la liste des compétences acquises. La priorité étant accordée à la progression de l'élève, l'évaluation formative sera réalisée pendant toute la durée de la phase.

L'évaluation certificative sera sanctionnée au terme de la phase par une attestation de réussite dans le secteur choisi par l'élève.

L'évaluation tiendra compte des compétences définies par cours et par phase dans les programmes et des compétences transversales qui sont observées dans l'ensemble des cours.

2.2.2. La deuxième phase :

La 2^e phase comprend généralement deux années d'étude. Consacrée à un groupe professionnel, cette phase sera couronnée par une attestation de compétences acquises.

Pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle prochaine de l'élève et le préparer aux dures réalités du monde professionnel, des stages en entreprise seront organisés. La durée des ces stages croîtra d'année en année pour atteindre 40 à 75 jours en 3^{ème} phase.

Ces périodes de stages aideront l'étudiant à acquérir les qualités indispensables à l'activité professionnelle : ponctualité, sociabilité, productivité, maîtrise de soi, humilité, soumission volontaire à diverses formes d'autorité pourvu qu'elles soient dénuées d'arbitraire...

Ces contacts avec le monde du travail seront renforcés par des visites d'entreprises, de salons (bâtiment, auto), par la participation à des projets plus vastes.

A chaque fois, l'accent sera mis sur la valeur du travail qui permet à l'homme de trouver sa place dans la société et de se sentir utile aux autres.

L'évaluation certificative sera sanctionnée au terme de la phase par une attestation de réussite dans le groupe professionnel choisi par l'élève.

2.2.3. La troisième phase :

La 3^e phase se concentre sur l'apprentissage d'un seul métier et se clôture par l'obtention d'un certificat de qualification qui atteste de l'acquisition et de l'utilisation de compétences correspondant à un profil professionnel , selon un degré d'autonomie lié à la personnalité de chaque élève.

Remarque : une année d'étude n'aura pas nécessairement la durée d'une année scolaire. Le P.I.A. établi pour chaque élève variera en fonction des aptitudes, des problèmes et/ou des situations des élèves. L'option éducative prendra en considération le rythme d'acquisition de chaque élève.

2.3. MOYENS MATERIELS ET PEDAGOGIQUES A METTRE EN OEUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS VISES.

2.3.1. Moyens matériels

Nous devons veiller à maintenir notre équipement à la pointe du progrès pour favoriser l'insertion économique de nos élèves. A cet effet, la collaboration entre l'école et des organismes tel que le Fonds de Formation de la Construction sera maintenue. Malheureusement, les moyens financiers dont nous disposons ne permettent pas une modernisation suffisamment rapide de nos sections ; la collaboration avec l'industrie et d'autres écoles devra donc être de plus en plus poussée.

2.3.2. Méthodes éducatives et pédagogiques

Les relations avec le monde économique et social doivent aussi favoriser la mise sur pied, pour les professeurs, de recyclages fréquents de manière à maintenir un enseignement aussi proche que possible des besoins du marché du travail.

2.3.3. Nouvelles technologies

Au XXI^e siècle, nos écoles ne peuvent plus ignorer dans leurs méthodes pédagogiques les nouvelles technologies aussi bien pour les cours de pratique que pour les cours généraux. A cette fin, notre école fera tout son possible pour participer aux différents projets qui existent afin de permettre à nos élèves d'accéder aux multiples possibilités qu'Internet leur ouvre.

3. FINALITÉS DE NOTRE ENSEIGNEMENT

Comme nous l'avons déjà énoncé, l'enseignement spécialisé de forme 3 visera donc l'épanouissement de la personnalité de l'élève, l'éducation du citoyen de demain en fonction des valeurs développées dans notre projet éducatif, l'acquisition de compétences exploitables lors de formation(s) ultérieure(s) et la préparation à l'entrée dans le monde du travail.

L'enseignement devra donc toujours être fonctionnel et s'appuyer sur des situations réelles avec la mise en œuvre d'une pédagogie active du projet. A côté des « savoir-faire » et des connaissances, il faudra inculquer des « savoir-être » socioprofessionnels (faculté de communiquer, adaptabilité aux changements, aptitude à travailler en équipe, respect de soi et des autres, etc...).

L'équipe éducative mettra tout en œuvre pour créer le climat de travail nécessaire à la réalisation de ces finalités tout en maintenant l'exigence disciplinaire et professionnelle qui a fait la réputation de notre établissement. L'élève aura alors le maximum de chances de réussir dans la vie mais aussi et surtout de réussir sa vie.

4. SANCTION DES ÉTUDES

En application des dispositions légales et réglementaires :

- a) un certificat de qualification sera délivré à l'issue de la 3^{ème} phase réussie, attestant que l'élève possède les compétences socioprofessionnelles requises pour être engagé par une entreprise,
- b) en outre, l'enseignement de forme 3 permet d'obtenir le certificat d'étude de base (CEB),
- c) tout élève quittant l'établissement sans obtenir le certificat de qualification recevra une attestation de fréquentation et de compétences acquises délivrée par le chef d'établissement.